

Inauguration officielle de l'Agenda 21 scolaire

18 juin 2009 au collège Blaise Pascal d'Argenton les vallées

Objectifs :

- présenter la démarche agenda 21 à l'ensemble de la communauté scolaire et extra scolaire (élus, parents d'élèves, élèves, représentants Education Nationale)
- définir le fonctionnement, son rôle et les articulations entre COPIL, CA et CESC
- présenter un bilan du diagnostic et de la consultation partagée
- présenter les outils de communication créés (site internet)
- entrevoir le phasage de la démarche pour l'année prochaine

Participants :

- M. Thierry Delmas, Principal
- M. Sébastien Caillaud, enseignant
- M. Jean Worms, chargé de mission Développement Durable au Conseil Général
- M. Hervé Parpaix, éducateur à l'environnement au CPIE de Gâtine Poitevine (accompagnateur de la démarche)
- M. Bonnin, Maire d'Argenton les Vallées
- Michel Benoît, Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN)
- Membres de l'association de parents d'élèves des écoles publiques d'Argenton.
- Parents d'élèves
- Elèves
- Enseignants
- Presse

Environ 30 personnes en tout

Excusés:

- M. Girault, Conseiller général et président de la Communauté de communes de l'Argentonnais



Messieurs Delmas, Worms, Caillaud et Parpaix

Compte rendu :

1. M. Delmas, Principal du Collège remercie toutes les personnes de leur présence et présente l'intérêt du collège pour cette démarche. Beaucoup d'actions liées au Développement Durable ont déjà été réalisées au sein du collège. En effet, que ce soit autour du thème de la haie, de la santé, de l'eau ou encore le projet Comenius, le collège exerce une activité pédagogique forte autour du Développement Durable depuis plusieurs années déjà.

M. Delmas insiste également sur l'ancrage des actions au territoire local. Le collège en exerçant ses activités et projets pédagogiques ne saurait se priver des partenariats avec les collectivités et structures associatives locales.

M. Delmas souligne qu'il ne sera plus Principal du collège à la rentrée. Sa remplaçante Mme Ruiz Lopez est déjà nommée et renseignée de la démarche en cours. M. Delmas et l'équipe enseignante se chargeront de lui présenter la démarche afin qu'elle intègre le mieux possible le projet.

2. Jean Worms présente la politique du Conseil Général (CG) en matière de soutien aux démarches d'Agenda 21 scolaire. En effet, le CG 79 va apporter une aide financière à l'accompagnement de la démarche auprès de 5 collèges deux-sévriens. Ces collèges sont : Blaise Pascal d'Argenton les vallées, Gérard Philippe de Niort, Pamproux, Thénézay et Coulonges sur l'Autize. Le choix de ces collèges a été effectué en fonction des actions déjà menées en lien avec le développement durable. L'accompagnement par une association est obligatoire et permet un regard extérieur et objectif, une prise de recul, une veille au respect des valeurs et cadres de l'agenda 21 scolaire. Une mutualisation et un retour d'expérience seront effectués pour faire du lien entre les projets des 5 collèges. Ainsi chaque structure pourra bénéficier de l'expérience des autres et faire partager la sienne.

Dans le département nous n'en sommes qu'aux prémices des projets d'Agenda 21 scolaire. A l'avenir, il se pourrait que d'autres collèges se lancent dans cette démarche.

3. Hervé Parpaix présente la démarche Agenda 21 scolaire : l'origine, les grandes étapes, le rôle et le fonctionnement du Comité de pilotage. Les personnes concernées par la démarche, les thématiques potentielles et des exemples d'actions sont également évoqués. L'agenda 21 scolaire a notamment pour objectifs de rendre plus visibles les actions menées par l'établissement et de créer un lien entre elles. Le Comité de pilotage ne se substitue pas au CA du collège, mais reste néanmoins l'organe principal de l'Agenda 21 scolaire à travers les propositions d'actions et de méthodes de travail qu'il fera.

4. Sébastien Caillaud présente les résultats de la consultation partagée et du diagnostic (voir CR Copil 26 mai). Toutes les catégories de personnes (agents, enseignants, élèves, parents d'élèves, administratifs) ont été consultés par rapport aux 12 thématiques (eau, transports, santé...). Après analyse des données, le Comité de Pilotage a pris pour décision d'axer dans un premier temps les orientations de l'Agenda 21 vers 4 thématiques qui sont **l'eau, la santé, l'alimentation et la coopération locale**. Ces thématiques feront l'objet de diagnostics plus approfondis, toujours dans le souci d'impliquer au maximum les acteurs. Le plan d'actions découlant de cet état des lieux devra être proposé avant le mois d'avril 2010. Ceci correspond à la limite de dépôt des dossiers pour obtenir des financements. Les autres thématiques pourront quand même bénéficier d'actions pédagogiques ou de sensibilisation. Simplement, dans un souci de clarté et d'efficacité, les 4 thématiques citées feront l'objet d'une communication et d'actions plus approfondies. Le site Internet (<http://agenda21.collegeblaise-pascal.com/public>) pour communiquer autour de la démarche Agenda 21 est déjà mis en place. Les actions en cours, comptes rendus de COPIL, les partenariats, et les éléments liés à l'actualité du collège et la démarche Agenda 21 y figurent (diagnostic, bilan de la consultation par ex) Ce site constitue le média principal pour faire connaître le projet aux parents, aux élus, citoyens etc. L'année scolaire 2009-2010 sera consacrée à réaliser des diagnostics plus approfondis pour les quatre thèmes retenus, organiser l'élection d'écodélégués et définir les grandes lignes du plan d'action pour l'année scolaire 2010-2011.

Dernier temps de la réunion, les personnes présentes (essentiellement des parents d'élèves) ont pu poser des questions sur la démarche et ses objectifs.



Un public qui a répondu présent